

Le 8 décembre 2021

## Compte rendu du CTL du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

---

Après un boycott de l'instance pour sa première convocation le 18 novembre dernier, les élu·e·s de Solidaires FiP 35 ont assisté à la réunion du CTL en 2<sup>e</sup> convocation le 1<sup>er</sup> décembre pour débattre des points de l'ordre du jour.

Dans leur déclaration liminaire commune, les élu·e·s de Solidaires Finances Publiques, de la CGT et de FO 35 ont réaffirmé leur désaccord quant à la généralisation d'une organisation des services en mode dégradé ( SIP, SDIF, SIE...) qui bouleverse les conditions de travail et d'exercice des missions des agent·e·s.

Les élu·e·s ont surtout dénoncé l'absence de prise en compte de la parole des agent·e·s sur les modalités de réorganisation de leur travail sans prendre en compte leurs expériences et de leurs compétences sur les missions exercées.

Ainsi, les réunions de « *concertation* » (terme employé à tout-va par la direction qui ne sont en fait que des réunions d'informations pour les agent·e·s) qui se sont tenues avec les agent·e·s au sein des SIP rennais suite au dernier CTL d'octobre, n'ont eu pour but que de présenter l'organisation des nouveaux services des particuliers en 3 pôles (accueil, gestion et recouvrement) et d'imposer leur fonctionnement sur le mode d'une déssectorisation géographique (déssectorisation qui doit rester la pierre de voûte de ce projet).

Alors même que les élu·e·s se sont attachés à mettre l'accent sur l'exemple du SDIF (service à peine réorganisé et désorganisé du fait là encore de la déssectorisation géographique), la direction est restée sourde à toutes revendications des agent·e·s.

Elle maintient coûte que coûte l'élargissement des périmètres de gestion des services restructurés. En cela, elle favorise l'industrialisation des tâches, le développement du travail de masse (par l'apurement et la mise à jour de listes...) et une prise en charge des demandes des usagers au fil de l'eau.

La déssectorisation géographique balaie d'un revers de main la fameuse notion de l'Interlocuteur Fiscal Unique, qui avait par le passé si fortement été mise en avant !

Lors de ce CTL, c'est bien le déploiement du nouveau réseau de proximité à marche forcée, voir même accélérée (ex : la gestion fiscale des professionnels dont certaines missions seront exercées dans 10 centres de contact – Cahors pour le 35) qui a été dénoncé au détriment des conditions de travail des agent·e·s.

### **Evolution de l'organisation interne du SIP de Fougères**

La restructuration du SIP de Fougères en un seul secteur d'assiette sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le point de départ de cette évolution a été présenté par la direction comme faisant suite à la mise en place du SDIF (qui s'est traduite par un transfert d'emplois des SIP vers ce service).

Dès lors, elle a « *proposé* » à ses responsables de SIP de réfléchir sur une nouvelle organisation de leur service.

En même temps, la direction s'est attachée à démontrer que cette nouvelle organisation du travail en un seul secteur d'assiette a été réalisée en « *concertation* » avec l'ensemble des agent.e.s. (lors de réunions mises en place entre juin et septembre 2021) et qu'ils « *étaient eux-mêmes demandeurs de cette évolution* » afin d'obtenir une répartition plus équitable des charges en articles sur la base de 7 agents (au lieu d'une répartition sur deux 2 secteurs d'assiette).

Personne n'est dupe. Ces rapides justifications n'ont pour seul objectif que de dédouaner la direction en affirmant ainsi qu'elle n'est nullement à l'origine de ce nouveau projet d'organisation du travail, mais que la restructuration du SIP de Fougères en un seul secteur est le résultat d'un travail collectif interne.

Au final, les élu.e.s ont à nouveau dénoncé cette nouvelle organisation collective du travail (industrialisation des tâches par une répartition, une gestion des flux et une distribution des tâches sur un secteur unique piloté par une équipe encadrante en mode « resserré » au plus près des agents) qui a été réalisée sans :

- aucun avis des acteurs de prévention (ce qui avait été aussi relevé lors du CTL de 2020 pour la fusion des secteurs d'assiette de Rennes)
- aucune prise en compte de l'expérience, de la compétence et de la technicité de chaque agent.e sur les missions exercées.

### **Ponts naturels 2022**

Trois ponts « naturels » ont été fixés : le vendredi 27 mai (lendemain de l'Ascension), le vendredi 15 juillet (lendemain de la Fête nationale) et le lundi 31 octobre (veille de la Toussaint).

### **Tableau de bord de veille sociale (année 2020)**

Cet outil d'aide à l'analyse des conditions de travail met en évidence que l'année 2020 doit être considérée comme spécifique. Les résultats des indicateurs 2020 sont bien évidemment marqués par 2 points : la gestion de la crise sanitaire et la réalisation des premières opérations liées au nouveau réseau de proximité .

La direction reconnaît que les indicateurs permettent d'identifier les difficultés qui existent dans certains services (existence d'écrêtement perpétuel dans certains services, contingent de congés annuels non pris en 2020 engendrant une augmentation des jours alimentant les CET...).

Cela étant, les élu.e.s jugent que les actions mises en œuvre de protection des agents ne sont pas à la hauteur de la réalité des situations de conditions de travail des services (développement du télétravail, renforcement des EDR et recrutement de contractuels pour pallier aux vacances d'emploi, accompagnement et formation des cadres aux changements liés au NRP...).

### **Actualisation du DUERP et présentation du PAP**

Compte tenu de la persistance de la crise sanitaire, le déroulement de la campagne du DUERP s'est déroulé de novembre 2019 à janvier 2021, pour se clôturer en novembre 2021. Cette campagne a permis de faire émerger 15 nouvelles situations d'expositions à un risque, regroupés en 3 groupes :

- risques liés à la COVID-19,
- risques liés au télétravail,
- risques psychosociaux liés aux nouvelles organisations du travail.

Au niveau de la rédaction du PAP, Solidaires regrette la sous-évaluation opérée par la DRFIP 35 pour la cotation du risque épidémiologique (risque B) mais soulignent que les mesures de protection individuelle (port du masque, rappel et respect des gestes barrières...) et collective

(télétravail, rotation des effectifs...) ont permis de limiter la propagation du virus au sein des services.

S'agissant des risques liés au télétravail, l'étude actuellement réalisée par l'ANACT à la DRFIP 35 sur l'impact du télétravail pour les missions d'accueil, le positionnement managérial et l'équilibre des collectifs de travail permettra de prendre en compte pour l'avenir les nouvelles conditions de travail et favoriser la mise en œuvre de mesures de préventions.

La nouvelle campagne du DUERP débutera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour s'achever en juillet.

### **Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2021 (gestion 2020)**

Le nombre de recours hiérarchique était de 10. Seuls 5 recours ont font l'objet d'un recours en CAP. Pour rappel depuis 2019, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2018, les CAPL ont une compétence propre en matière de révision du compte rendu de l'entretien professionnel. Les avis rendus par les CAP locales ne sont plus contestables devant la CAPN.

Solidaires FiP 35 a précisé qu'elle était contre les entretiens individuels mais favorables à la tenue d'entretiens collectifs.

### **Apprentissage à la DRFIP 35**

Depuis 2015, la DRFIP 35 a accueilli au sein de ses services 13 apprentis.

Solidaires FiP 35 est attachée à la qualification professionnelle des jeunes par cet enseignement en alternance. Aussi, pour l'avenir, elle a souhaité connaître le devenir professionnel de tous ces jeunes.

### **Service civique à la DRFIP 35**

Le statut du volontaire de service civique est un statut particulier, c'est une mission. Ce n'est pas un contrat de travail (aucun lien de subordination avec la direction), c'est une mission de relation de coordination réalisée au sein de la DRFIP 35 (par l'encadrement d'un tutorat) en accord avec l'Agence du service civique.

Lors de ce CTL, les élu.e.s ont tenu à ce que la direction précise exactement le cadre de cette mission au sein de nos services d'accueil. Les jeunes doivent uniquement exercer des activités de soutien, d'accompagnement des usagers (ex : délivrance d'imprimés, orientation et accompagnement des usagers dans leurs démarches fiscales, promotion de l'offre des services en ligne : aide au paiement en ligne, création de compte fiscal...)

Solidaires FiP 35 considère ce nouveau dispositif de recrutement des jeunes comme une institutionnalisation de la précarité de l'emploi dans la FPE.

**Questions diverses** : Les points suivants ont été abordés ;

#### **1/ Répartition des travaux entre SPF et SAPF :**

Les travaux des groupes de travail sont toujours en cours et les conclusions seront connus en mars 2022.

A priori, les SAPF auront pour mission la gestion du fichier de publicité foncière (pas d'accueil avec les usagers, ni notaires), les SPF quant à eux conservent leurs relations avec les notaires, effectuent l'enregistrement et la comptabilité des actes.

Les agents de SAPF bénéficieront d'une formation au plan national.

#### **2/ Point sur le CSP :**

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, un point sur le CSP d'initiative transféré au PCRFP sera effectué et un renforcement en cadre A sera réalisé.

#### **3/ Point sur le versement de l'IAMF :**

Cette prime est due dès que l'agent est positionné dans un service de restructuration et s'il a bénéficié d'au moins de 5 jours de formation. Cela touche les agents de SIP et du PELP ayant rejoint le SDIF de Rennes (voir le tract spécifique sur le site de Solidaires FiP 35).

#### **4/ Point sur la relocalisation des services et contribution de la DRFIP 35 :**

- **la gestion fiscale des professionnels**

10 Centres de contacts (CC), 17 antennes de SIE et 4 pôles nationaux de soutien au réseau seront implantés au niveau national.

Les CC vont reprendre l'ensemble des activités en liaison avec les usagers (e-contact) et les tâches de « gestion simple » par les applicatifs

– CC Cahors (constitué au 01/09/2021 et comprendra entre 35 – 50 agents) : rattachement du 35 au CC de Cahors et contribution de la DRFIP 35 à hauteur de 14 emplois (entre 2021 et 2023) sur l'ensemble des emplois implantés sur les SIE du département

– CC Lannion (constitué en septembre 2024) : contribution de la DRFIP 35 à hauteur 25 emplois (entre septembre 2024 et 2026)

- **la publicité foncière et l'enregistrement**

– 18 SAPF et 1 service national de l'enregistrement (SNE) seront mis en place au niveau national,

– Le SAPF de Redon, mis en place au 01/09/2022, comptera 15 agents.

- **le CSP**

– création de 5 pôles de contrôle à distance (PCD) au niveau national

Contribution de la DRFIP pour 5 agents (de 2021 à 2023)

- **la gestion de la paie et retraites des agents**

Suite à la réorganisation du réseau du CGR au niveau national, le CGR de Rennes a bénéficié de + 24 agents en 2021 et la création de l'antenne du CGR de Fougères permet l'arrivée de 26 agents d'ici septembre 2022.